

Besançon Votre Ville - Prospection de la publicité - Contrat avec PM Conseil

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Besançon Votre Ville est aujourd'hui un média apprécié de tous les Bisontins comme en témoigne son taux de lecture élevé. Aujourd'hui, BVV doit impérativement valoriser la présentation et le contenu des emplacements réservés à la publicité.

Depuis 1983, la prospection de la publicité était confiée aux services municipaux ; l'agent affecté à cette fonction ayant vu récemment ses missions redéfinies, il ne lui est plus possible de consacrer le temps nécessaire à un démarchage fructueux.

Dans le but de valoriser le produit auprès des annonceurs et des lecteurs, il est apparu préférable de confier la régie de la publicité à des professionnels compétents.

Après analyse du marché, l'Agence PM Conseil, agence de publicité de l'Est Républicain, et son représentant à Besançon, M. Gérard DAL MOLIN, ont proposé un contrat de partenariat, dont les clauses essentielles sont exposées ci-après, tout en respectant l'indépendance des deux parties, permettront d'augmenter le volume des recettes publicitaires dans le budget de Besançon Votre Ville, et par conséquent d'en diminuer notablement les frais généraux.

Les principales dispositions contractuelles seraient les suivantes :

Objet : la Ville confie à Publicité Moderne Conseil, qui accepte, la régie publicitaire de son journal BVV.

Durée : le contrat porterait sur dix numéros de BVV, à savoir de septembre 1989 à juin 1990.

Conditions financières :

- sur la base d'un numéro de 24 pages, PM Conseil rétrocéderait à la Ville une somme forfaitaire de 40 000 F HT, avec au-delà d'un chiffre d'affaires de 50 000 F HT, une formule évolutive pouvant aller de 3 % à 15 % supplémentaires,

- sur la base d'un numéro de 28 pages, PM Conseil rétrocéderait à la Ville une somme forfaitaire de 50 000 F HT, avec formule évolutive comme ci-dessus, au-delà d'un chiffre d'affaires de 60 000 F HT.

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société PM Conseil.

M. TOURRAIN : Je souhaiterais avoir, le plus tôt possible, le résultat de l'enquête qui avait été menée sur BVV, c'est-à-dire sur le coefficient de lecture de BVV ; j'en avais déjà fait la demande à la réunion de la Commission Communication, on devait me l'envoyer et je ne l'ai pas encore. Je souhaiterais l'avoir au plus vite.

Par ailleurs, je suis d'accord avec le projet de confier la régie publicitaire à PM Conseil qui est une société sérieuse. Enfin, sur 24 pages ou 28 pages, je pense que les groupes de la minorité pourraient quand même disposer d'un petit peu plus du tiers d'une page. Vous pouvez de ce côté-là faire un effort, et je souhaiterais également que les interventions ne soient pas concentrées sur une seule page mais partagées en différents échos qui pourraient se trouver répartis dans BVV. Voilà la demande que je formule.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai une interpellation à ce sujet, donc nous en reparlerons tout à l'heure, ou demain en fin de séance. On prend note d'envoyer l'enquête à M. TOURRAIN.

La discussion est close.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.